

COVID-19 | VADEMECUM | LIENS ET CONTACTS UTILES

LES EQUIPES DU CABINET CHASSANY WATRELOT & ASSOCIES RESTENT MOBILISÉES À VOS CÔTÉS

L'économie française subit un ralentissement brutal dans un contexte de crise sanitaire d'ampleur inédite. L'onde de choc du coronavirus touche désormais toutes les entreprises, dans tous les secteurs.

Le gouvernement a immédiatement annoncé plusieurs mesures de soutien à l'activité des entreprises françaises, qui se sont notamment concrétisées par la publication de premières ordonnances prises en application de la [loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020](#).

Pour vous informer et vous orienter dans vos démarches, voici un rappel des sites et textes de référence, ainsi que des liens utiles.



POUR FAIRE FACE À L'AFFLUX D'INFORMATIONS ET ÉVITER LES « FAKE NEWS »

[Informations générales](#)

[Voyages et déplacements](#)

[Éducation](#)

[Gestes-barrière à connaître](#)



RESTRICTION DES RASSEMBLEMENTS ET DES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Commerces « essentiels » et « non essentiels » :

[Décret du 23 mars 2020](#) modifié (Chapitre 4 - Dispositions concernant les établissements recevant du public, les établissements d'accueil des enfants, les établissements d'enseignement scolaire et supérieur ainsi que la tenue des concours et examens)

Réglementation des déplacements :

[Décret du 23 mars 2020](#) modifié (Chapitre 2 : Dispositions concernant les déplacements et les transports) - abroge le décret du 16 mars 2020

[Attestation de déplacement dérogatoire](#) (nouveau modèle prévoyant notamment une date et heure de sortie)

[Justificatif de déplacement professionnel](#) (nouveau modèle prévoyant notamment une durée de validité du justificatif)



POUR LES EMPLOYEURS

Mesures générales Entreprises / Salariés face au Covid-19

[Questions/réponses du Ministère du travail](#) (mis à jour quotidiennement)

[Questions/réponses du Ministère de l'économie](#) (mis à jour le 29 mars 2020)

Mesures de prévention et de continuation de l'activité

[Obligations des employeurs et des salariés en période de pandémie](#)

[Guide de réalisation du Plan de continuité d'activité](#)

[Rappel des principes généraux de précaution/prévention](#) (Fiches conseils à paraître par métier ou par secteur ; [6 déjà disponibles](#))



MESURES IMMÉDIATES DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AUX ENTREPRISES

L'Activité Partielle : principale mesure de soutien

[Le site de déclaration](#) de l'activité partielle

[Décret du 25 mars 2020](#) modifiant les modalités du mode de calcul de l'allocation compensatrice versée par l'État et assouplissant la procédure de dépôt des demandes

[Ordonnance du 27 mars 2020](#) portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle

[Questions-réponses](#) sur le dispositif exceptionnel d'Activité Partielle (mis à jour le 29 mars 2020)

Autres mesures immédiates de soutien aux entreprises

[Autres mesures de soutien](#) (délais de paiements des [charges sociales](#) et impôts, échelonnement des crédits, gestion des conflits fournisseurs, lignes de trésorerie, etc....)



LES AUTRES MESURES EXCEPTIONNELLES INTÉRESSANT LES ENTREPRISES

Mesures d'adaptation et d'organisation

Mesures exceptionnelles en matière de congés payés, durée du travail, et jour de repos : [dérogations temporaires](#) (Ord. n°2020-323 du 25 mars 2020)

Formation

[Questions/réponses sur la gestion des contrats d'apprentissage](#)

[Questions/réponses sur Mon compte formation](#)

[Questions/réponses sur la Formation professionnelle des salariés, alternants et personnes en recherche d'emploi](#)

Report des dates limites et modalités de versement de **l'intéressement et de la participation** : [adaptations temporaires](#) (Ord. n°2020-322 du 25 mars 2020)

Mesures spécifiques d'indemnisation en cas d'arrêt de travail

[Arrêt de travail pour les salariés](#) contraints de garder leurs enfants temporairement déscolarisés sans possibilité de télétravail

[Extension du téléservice declare.ameli.fr aux personnes à risque élevé](#)

Complément employeur (maladie) : [adaptations temporaires](#) (Ord. n°2020-322 du 25 mars 2020)



Autres mesures

Justice : [Activité judiciaire réduite à l'essentiel](#)

Adaptation des délais et règles de procédure ([procédure pénale](#), [juridictions administratives](#), [juridictions judiciaires non pénales](#) et [prorogation des délais des procédures](#))

Chômage : [prolongation](#) de la durée de versement des allocations des chômeurs en fin de droit (Ord. n°2020-324 du 25 mars 2020)

[Report](#) au 1^{er} septembre 2020 des nouvelles modalités de calcul du salaire journalier de référence

Salariés à domicile : dispositif [similaire à l'activité partielle](#)

Salariés étrangers et titres de séjour : [Prolongation de la validité des titres expirant à compter du 17 mars 2020](#)



UN RÉFÉRENT DIRECCTE UNIQUE POUR TOUTES LES DÉMARCHES

Auvergne-Rhône-Alpes	ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr	04 72 68 29 69
Bourgogne-Franche-Comté	bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr	03 80 76 29 38
Bretagne	bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr	02 99 12 21 44
Centre Val-de-Loire	centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr	02 38 77 69 74
Corse	marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr	04 95 23 90 14
Grand Est	ge.pole3E@direccte.gouv.fr	03 69 20 99 28
Hauts-de-France	hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr	03 28 16 46 88
Ile-de-France	idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr	01 70 96 14 15
Normandie	norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr	02 32 76 16 60
Nouvelle-Aquitaine	na.gestion-crise@direccte.gouv.fr	05 56 99 96 50
Occitanie	oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr	05 62 89 83 72
Pays de la Loire	pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr	02 53 46 79 69
Provence-Alpes-Côte d'Azur	paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr	04 86 67 32 86
Mayotte	dominique.grancher@dieccte.gouv.fr	02 69 61 93 40
Guadeloupe	971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr	05 90 80 50 50
Réunion	arnaud.siccardi@dieccte.gouv.fr	02 62 940 707
Martinique	dd-972.direction@dieccte.gouv.fr	05 96 44 20 00
Guyane	dd-973.direction@dieccte.gouv.fr	05 94 29 53 53